

**Avenant 1 au document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion**

**1. IDENTIFICATION**

Pays	Niger		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-NE-06 <b>Contrat relatif à la Reconstruction de l'Etat au Niger en complément du SBC II en préparation / Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger</b>		
Coût total	Cout total estimé: 80 000 000 EUR ( <b>Avenant d'augmentation de 50 000 000 EUR</b> )  Montant total provenant du Fonds fiduciaire: <b>80 000 000 EUR (dont</b>		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Appui Budgétaire: 70 000 0000 EUR ( <b>Avenant d'augmentation de 50 000 000 EUR</b> )  Appui Complémentaire: 10 000 000 EUR (Gestion indirecte: Convention de Coopération Déléguee avec l'Agence Française de Développement – AFD et Gestion directe: Contrat de services avec Civipol)		
Code CAD	51010 - Appui budgétaire 15130 - Développement des services légaux et judiciaires	Secteur	
Domaine d'intervention Fonds Fiduciaire	Objectif n° 3: Amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination  Objectif n°4: Amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 1: Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées;  Domaine 4: Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes		

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs**

*Pas de changements*

### **2.2. Contexte**

*Pas de changements*

#### **2.2.1. Contexte national**

Pas de changements du contexte global au Niger, le pays continue à subir l'impact de la situation sécuritaire sous régionale. La situation en Libye, la crise malienne causée par les groupes djihadistes (AQMI, Ansar Dine, MUJAO, Etat Islamique) et la secte Boko Haram au Nigeria avec de nombreuses incursions meurtrières dans la région de Diffa dans le sud-est du Niger et plus récemment dans l'ouest vers la frontière malienne et la région de Tillabéry et avec le Burkina Faso, constituent des menaces réelles et des risques croissants pour l'économie nigérienne et la cohésion sociale au Niger. L'impact économique du terrorisme sur le PIB du Niger est estimé à environ 2.1%. La crise au Nigeria et la chute des prix des matières premières sont des facteurs venus aggraver la situation du pays, déjà fragile de façon structurelle dès par les crises récurrentes alimentaires et liées au changement climatique. Les recettes budgétaires n'atteignent pas les niveaux prévus, reflétant ainsi ces difficultés. En conséquence, les dépenses ont dû être maintenues en dessous des montants budgétisés tout en protégeant les dépenses prioritaires. Ceci a produit un certain rétablissement des principaux soldes budgétaires mais dans un contexte toujours très fragile du point de vue financier et de trésorerie.

Au niveau financier cette situation de fragilité se reflète dans le fait que le financement extérieur représente 30.1% des dépenses réalisées de dépenses hors dette en 2016. Au niveau des dépenses en capital, ce financement extérieur représente presque la moitié des dépenses d'investissements réalisées.

#### **2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux**

*Pas de changements*

#### **2.2.3. Autres domaines d'évaluation**

##### **2.2.3.1. Valeurs fondamentales**

*Pas de changements*

##### **2.2.3.2. Politique macroéconomique est modifiée comme suit**

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques du Niger ont été satisfaisants en 2016, au regard des chocs sécuritaires et humanitaires rencontrés, les cours des matières premières et la réduction des flux commerciaux vers les pays voisins. Après une décélération de la croissance à 3,5% en 2015, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est prévue à 4,6% en 2016, tiré par une bonne récolte malgré les faiblesses des secteurs pétrolier et minier. Les menaces liées au terrorisme et l'insécurité alimentaire ont eu des effets négatifs sur la croissance et le développement en freinant la production agricole, ainsi que l'investissement étranger. L'inflation était 1.0% en 2015 et est restée à 1.1% en 2016, bien en dessous du seuil de 3 % de l'UEOMA.

**D'après le Fonds monétaire international (FMI) les perspectives économiques à moyen terme restent positives. En 2016-2021, la croissance du PIB réel devrait, d'après les projections, s'établir en moyenne à 5,7% et l'inflation être contenue aux environs de 1,6%.** La croissance économique réelle devrait reprendre lorsque les grands projets d'extraction du pétrole et de minéraux porteront leurs fruits. La croissance de l'économie reste pourtant très volatile, dépendante des aléas climatiques et susceptible à des risques intérieurs et extérieurs considérables, au nombre desquels figure la persistance et l'intensification des hostilités armées qui pourraient aggraver les pressions budgétaires. D'autres risques incluent une nouvelle chute des prix du pétrole et de l'uranium de même que des sécheresses ou des inondations qui pourraient aggraver l'insécurité alimentaire et l'instabilité sociale. Il apparaît également "vital" selon le FMI de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette dans une conjoncture de faibles cours du pétrole et de l'uranium. Le stock de la dette a rapidement augmenté en raison des efforts déployés pour accroître les investissements publics. **La plus récente Analyse de la viabilité de la dette (AVD) préparé par le FMI en décembre 2016 qualifie le risque de surendettement externe du pays comme modéré (même niveau que dans l'analyse précédente) malgré la croissance du stock de dettes.** D'après les projections, le ratio de la dette publique au PIB devrait passer de 37% du PIB à la fin de 2016 à environ 41% en 2017 pour se maintenir autour de ce pourcentage jusqu'à 2026, en restant inférieur aux seuils nominaux. La viabilité de la dette à moyen terme dépendra de la situation sécuritaire, du prix du pétrole et de l'uranium susceptibles de ralentir l'achèvement des nouveaux projets dans ces secteurs et d'un rééquilibrage majeur des finances publiques. **A cet égard, il faut relever que les recettes budgétaires n'ont pas atteint les prévisions reflétant ainsi les faiblesses dans l'administration fiscale et douanière, des difficultés enregistrées dans les secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications et du recul des flux commerciaux avec le Nigeria.** En conséquence, les dépenses ont été maintenues en dessous des montants budgétisés tout en protégeant (au maximum possible) les dépenses prioritaires. Ceci a produit un certain rétablissement des principaux soldes budgétaires en 2016, malgré la faiblesse de la mobilisation des recettes budgétaires. En 2018 et 2019 le solde global (dons compris) se situerait respectivement à -6.0 % et -4.7% pour atteindre -2.9% en 2020, en ligne avec le critère de convergence UEMOA d'un déficit en dessous de 3%.

Pour préserver la viabilité du budget et de la dette, tout en réduisant les écarts de développement et répondre aux besoins en matière de dépenses de sécurité, il apparaît crucial de réduire le déficit budgétaire à moyen terme. **La politique économique du gouvernement vise à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette et à accroître la mobilisation des recettes internes et de l'épargne nationale et régionale à travers les différentes émissions de bons de trésor dans une conjoncture de faibles cours du pétrole et de l'uranium. L'amélioration du taux de pression fiscale qui s'établit à 13,5% du PIB en 2016, apparaît à cet égard comme un élément clef.** Les recettes passent de 18,1% du PIB (hors recettes exceptionnelles) en 2016 à 17,5% en 2018. Cette performance traduit essentiellement l'augmentation des recettes fiscales reflétant le rendement des mesures de renforcement de l'administration fiscale et douanière.

**Le nouveau programme « Facilité étendue de crédit » (FEC) pour la période 2017-2020 a été formulé lors de la mission des services du FMI de décembre 2016.** Cette mission est couplée aux discussions au titre de l'article IV. Les conclusions de la mission, qui s'est déroulée du 24 octobre au 7 novembre 2016, ont relevé que la stabilité macroéconomique, en dépit de sérieux problèmes sur le plan de la sécurité, du bas niveau persistant des prix du pétrole et de l'uranium, ainsi que du ralentissement économique dans la région, est sous contrôle. La croissance s'est accélérée et l'inflation reste modérée, bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA. Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de l'accord de 2012-16 au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) précédente, notamment en ce qui concerne le

renforcement de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et le développement du secteur financier. Toutefois, l'impact des chocs exogènes, les dérapages de la politique économique et la faiblesse des capacités ont limité, de manière plus générale, l'amélioration satisfaisante des indicateurs de développement socioéconomiques. Selon toujours l'évaluation de la mission du FMI, les perspectives économiques à moyen terme du Niger sont favorables, mais sont sujettes à des risques intérieurs et extérieurs qui doivent être mitigés (notamment les retombées négatives des conflits régionaux, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, ainsi que les difficultés économiques dans la sous-région).

Sur la base de l'analyse présentée ci-dessus, nous concluons que les autorités poursuivent une politique macroéconomique crédible et pertinente orientée vers la stabilité visant à restaurer la stabilité et la soutenabilité des équilibres budgétaires ou extérieurs.

#### 2.2.3.3. *Gestion des finances publiques*

*Caractéristiques générales sont modifiées comme suit :*

**La 3<sup>ème</sup> évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016** avait été lancée en mai 2016, sous le financement de l'UE et le portage des autorités nigériennes. Le projet de rapport final PEFA a été approuvé par le secrétariat PEFA le 29 mars 2017. Comme indiqué dans le projet de rapport final, par rapport au cadre d'analyse 2016 du PEFA, 3 indicateurs sont notés B, 10 indicateurs obtiennent la note C et les 18 autres indicateurs portent la mention D. Les indicateurs notés B sont relatifs à la gestion de la dette (PI-13), au processus de préparation du budget (PI-17), l'examen des budgets par le pouvoir législatif (PI-18), la gestion des marchés publics (PI-24). Les maillons faibles de l'évaluation des finances publiques nigériennes sont la crédibilité budgétaire (pilier 1 ; PI-1 à PI-3), la gestion des actifs et passifs (piliers 3 et indicateurs P1.10 à PI.13), comptabilité et reporting financier (Pilier 4).

Comparés à l'évaluation précédente de 2012, selon la méthodologie PEFA 2011, sur 31 indicateurs, 14 ont reçu des notations égales à celles de 2012 et 6 inférieures à leur niveau de 2012. 8 indicateurs ont connu un progrès par rapport à 2012 (contre 11 à l'évaluation précédente). Cela dénote une amélioration globale mesurable d'autant que la note de quelques indicateurs ait baissé non pas à cause d'une dégradation de la situation, mais d'une différence d'appréciation dans la notation de certains indicateurs (PI-7 : Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale ; PI-12 : Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques ; PI-23 : Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires). Cependant, la situation semble s'être effectivement dégradée pour les indicateurs PI-16 : Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses et PI-21 : Effectivité du système de vérification interne à cause d'une couverture plus faible de l'audit interne par rapport à 2012 et à un manque de suivi des recommandations de l'audit interne. Pour approfondir l'évaluation des recettes et améliorer la performance des administrations fiscales, le gouvernement s'est engagé à réaliser une évaluation TADAT, au cours de l'année 2017, en collaboration avec l'Union européenne.

Au niveau de l'audit, la cour des comptes et l'agence de régulation des marchés publics dressent des rapports annuels qui sont disséminés et publiés en ligne. Toutefois, il est à relever un faible degré de mise en œuvre des recommandations des rapports d'audits publiés sur les années 2014 et antérieures.

L'espace budgétaire du Niger reste également marqué par l'importance des ressources internes de l'Etat, l'aide publique au développement (aide projets et appui budgétaire), les émissions de bons de trésor sur le marché régional et le partenariat public privé. Le financement extérieur (projets et appuis budgétaires) représente en moyenne 34% des prévisions budgétaires de la période 2014-2016 et 23.1% des dépenses réalisées de dépenses hors dette. On note également que la gestion des arriérés de paiements qui a soulevé souvent des préoccupations majeures entre les autorités nigériennes et les PTFs, s'est améliorée de manière substantielle (le stock des arriérés de paiement à fin décembre 2015 était de 21.7 milliards de FCFA contre 87 milliards FCFA en 2014).

**Le nouveau Programme de réformes de la gestion des finances publiques pour la période 2017-2020 (PRGFP 4)** est élaboré, avec l'appui de l'UE, et basé sur les faiblesses identifiées dans l'évaluation PEFA 2016. Il est doté d'un ensemble d'objectifs cohérents pouvant être mesurés, ce qui en assure la pertinence. La crédibilité du PRGFP 4 est par ailleurs relativement satisfaisante et l'appui technique fourni par les partenaires apparaît correctement lié aux domaines clés où les faiblesses dans la GFP ont été constatées. Les principales de ce nouveau Plan de réformes de gestion des finances publiques sont entre autres la couverture et la transparence du budget, la budgétisation basée sur les politiques publiques, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget, l'amélioration du système d'informations financières et budgétaires, l'application et l'opérationnalisation des textes issus de la transposition des directives UEMOA de 2009, le contrôle interne et externe. Le PRGFP IV a intégré également le principe du séquençage adéquat dans la programmation et la mise en œuvre des actions de réforme. Le PRGFP 2017-2020 a été adopté par le comité de pilotage, le 25 février 2017 et par un arrêté du Ministre des finances datant du 20 mars 2017. Les principaux points soulevés par les PTF lors de ce dialogue politique sont : (i) Leurs déceptions des faibles notes globalement obtenus suite à l'évaluation PEFA cela malgré leurs différents appuis des PTFs (appui budgétaire et aide projet) ; (ii) : une réelle volonté politique affirmée du gouvernement pour la mise en œuvre du nouveau plan de réformes de gestion des finances publiques 2017-2020 ; (iii) l'accélération de l'internalisation des textes issus des directives UEMOA par l'exécution des feuilles de route relative à la budgétisation par programme et à la déconcentration de l'ordonnancement ; (iv) la publication des rapports généraux publics annuels de l'IGF et de la Cour des Comptes (année 2014 et 2015) ainsi que l'audit des marchés publics (2014 et 2015) dans les meilleurs délais ; et (v) la signature rapide du Cadre de concertation Etat-PTFs pour le suivi des appuis budgétaires (initialement prévu le 8 novembre 2016 puis reporté par les autorités).

Les principaux défis sont, entre autres, l'amélioration de la crédibilité budgétaire, l'accélération de la déconcentration budgétaire et de l'ordonnancement vers les ministères sectoriels ainsi que la mise à jour de l'application informatique de la gestion budgétaire et comptable afin de prendre en compte les impacts des textes issus des directives UEMOA.

La contribution de l'Etat à la mise en œuvre des réformes s'opère à travers des ressources humaines, matérielles et financières des différentes structures intervenant dans la mise en œuvre du PRGFP III (notamment la Direction Générale des Réformes Financières, la Direction Générale du Budget, la Direction Générale des Impôts, les douanes, la Cour des comptes, etc.). En outre, selon les données de l'exécution budgétaire 2014, un montant de 0,5 M EUR (soit 0.42% des dépenses totales du Ministère des finances) a été dépensé à travers 3 lignes budgétaires spécifiquement liées aux réformes (appuis aux missions de revue, modernisation des administrations économiques et financières et autres dépenses pour les réformes). Un montant similaire était prévu dans le budget 2015 et 2016.

**Un plan d'actions 2017, décliné du PRGFP 2017-2020 a été élaboré et adopté par le même comité du pilotage du 25 février 2017. Il s'articule entre autre autour des actions d'internalisation des directives de l'UEMOA (budget programme sectoriels et les applications informatiques nécessaires, plan comptable de l'Etat), réformes douanières et informatisation des procédures douanières, le renforcement des régies pour la mobilisation des ressources internes, le reporting financier et la transparence, la**

**coordination et le pilotage des réformes.**

*Aspects sectoriels de la gestion budgétaire et financière*

*Pas de changements*

### **2.3. Enseignements tirés**

*Pas de changements*

### **2.4. Actions complémentaires**

*Pas de changements*

### **2.5. Coordination des donateurs**

*Pas de changements*

## **3. DESCRIPTION DETAILLÉE**

### **3.1. Objectif global**

*Pas de changements*

### **3.2. Objectifs spécifiques**

*Pas de changements*

### **3.3. Résultats escomptés et activités principales**

*Pas de changements*

### **3.4. Principales activités**

#### **3.4.1. Appui budgétaire est modifié comme suit :**

Les activités principales comprendront :

- **le transfert de 70 millions d'euros d'appui budgétaire au cours des exercices budgétaires 2016, 2017 et 2018;**
- un dialogue continu avec le gouvernement sur la politique et les actions à mener, en accordant une attention particulière aux domaines visés par les objectifs du programme;
- des efforts soutenus pour renforcer les capacités du gouvernement en matière de gestion des finances publiques (GFP), au travers notamment du programme d'appui complémentaire;
- un dialogue continu entre la Délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds pour coordonner et mieux aligner la coopération UE au développement afin d'éviter la redondance des activités et d'alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement;
- la surveillance régulière des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:

- le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le contexte des missions semestrielles du FMI et lors d'autres évaluations pertinentes, ainsi que dans le cadre d'un dialogue permanent avec le FMI;
- les performances en matière de discipline budgétaire et d'exécution budgétaire seront évaluées régulièrement pour vérifier qu'elles ne s'écartent pas sensiblement des objectifs convenus ou qu'elles n'impacte pas la stabilité macroéconomique globale. Cette surveillance s'exercera à l'occasion de réunions régulières avec le gouvernement et les donateurs, dont le FMI;
- le suivi des performances dans le domaine de la GFP sera réalisé sur la base de l'analyse GFP-PEFA, des rapports du FMI/Fonds africain de développement (FAD), conformément à la feuille de route nationale établie pour les réformes de la GFP, et à partir d'autres analyses régulières ou ad hoc provenant du FMI, d'autres partenaires au développement ou organismes pertinents;
- le suivi de la réalisation des principaux objectifs nationaux de développement se basera sur les rapports d'avancement annuels et d'autres évaluations faites par l'UE ou des partenaires au développement;
- le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.

### **3.4.2. Appui complémentaire**

*Pas de changements*

### **3.5. Risques et hypothèses**

*Pas de changements*

### **3.6. Questions transversales**

*Pas de changements*

### **3.7. Parties prenantes**

*Pas de changements*

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Convention de financement, le cas échéant**

*Pas de changements*

### **4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle** est modifié comme suit

La durée de la phase de mise en œuvre opérationnelle est fixée à 60 mois, dont 36 mois pour la composante d'appui budgétaire (**un paiement dans le quatrième trimestre de 2016, deux paiements en 2017 et deux paiements en 2018**) et 48 mois pour la composante d'appui complémentaire, qui sera conduite en parallèle, à partir de la date de signature de la Convention de Coopération Déléguee avec l'AFD et de la date de signature du contrat de service avec CIVIPOL.

**4.3. Modules et volets de la mise en œuvre** est modifié comme suit :

#### **4.3.1. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

L'appui budgétaire se décompose en des tranches fixes de 12 000 000 EUR en 2016, de 25 000 000 EUR en 2017 (en deux tranches de 10 000 000 EUR et 15 000 000 EUR respectivement) et des tranches variables d'un montant maximum de 33 000 000 EUR en 2018 (en deux tranches de 25 000 000 EUR et 8 000 000 EUR respectivement) pour le renforcement pour renforcer les fonctions vitales de l'appareil d'Etat (sécurité, contrôle des frontières, justice, gestion des finances publiques). Les montants alloués contribueront également à conforter ainsi la stabilité macro-économique menacée par l'impact des problèmes sécuritaires sur l'investissement, la croissance, la viabilité de la dette et les finances publiques en général et contribueront également à garantir le contrôle du territoire et la sécurité des citoyens .

#### **4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire**

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Sociale 2012 – 2015, prorogé jusqu'à fin 2016, ainsi que du plan de développement qui viendra le remplacer à partir de 2017. Par ailleurs en 2016, le décret portant création du fonds pour actions de relèvement et consolidation de la paix de la HACP devra être adopté et un arrêté portant création d'un Cadre de Concertation Etat/PTFs sur la migration devra être adopté ;
- De plus, en 2016, un montant de 9 000 000 EUR dédié aux équipements des Forces de Sécurité Intérieure et un montant de 3 000 000 EUR dédié aux infrastructures de la justice devront être inscrits dans la Loi de Finances Rectificative 2016. Et en 2017 un montant de 6 000 000 EUR dédié aux équipements des Forces de Sécurité Intérieure et un montant de 2 000 000 EUR dédié aux infrastructures de la justice devront être inscrits dans la Loi de finances 2017;
- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité ;
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme de Réforme des Finances Publiques intérimaire pour l'année 2016 ainsi que du plan de réformes qui devra être adopté à la suite de l'évaluation PEFA prévue en 2016 ;
- **Progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du "Programme de développement durable pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière" (en particulier son volet sécurité)**
- Progrès satisfaisant en ce qui concerne la mise à disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- **En 2018, un montant de 7 000 000 000 FCFA dédié à la réhabilitation de la piste d'atterrissement de Dirkou devra être inscrit dans la Loi de finances 2018 (Date d'évaluation: 30 septembre 2018)**

En matière d'équipement, les renforcements budgétaires prévus sont destinés à permettre à l'Etat d'acquérir du matériel et des fournitures de sûreté, de logistique et de mobilité, informatiques, photoélectriques, communication, technique et scientifique et autres équipements de même type, non létaux.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées à la tranche variable 2018 porteront sur les domaines suivants : mission de consolidation de la paix et sécurité communautaire de la HACP; renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et services des douanes; Adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale en matière de Migration Irrégulière et de son plan d'action; Mise en place d'antennes régionales de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes; Amélioration du contrôle de la migration irrégulière et du trafic de personnes et renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes; Renforcement des capacités de contrôle frontalier (grâce à la présence d'une police spécialisée sur les zones frontalières et au début des travaux de réhabilitation de la piste d'atterrissement de Dirkou); Renforcement des structures matérielles pour le contrôle frontalier, y compris à la frontière avec la Libye.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur National à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés.

#### **4.3.3. Modalités de l'appui budgétaire est modifié comme suit**

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Francs CFA(XOF) sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Les décaissements seront effectués selon des tranches fixe en 2016 et 2017 et des tranches variables en 2018 d'après le calendrier indicatif suivant.

	2016	2017		2018		<b>Montant Total</b>
	4eme Trimestre	2eme Trimestre	4eme Trimestre	2eme Trimestre	4eme Trimestre	
Tranche fixe	12,000,000	10,000,000	15,000,000			<b>37,000,000</b>
Tranche variable				25,000,000	8,000,000	<b>33,000,000</b>
<b>Montant total</b>	<b>12,000,000</b>	<b>10,000,000</b>	<b>15,000,000</b>	<b>25,000,000</b>	<b>8,000,000</b>	<b>70,000,000</b>

#### **4.3.4. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui complémentaire**

*Pas de changements*

#### **4.4. Budget indicatif**

<b>Composante:</b>	<b>Original (EUR)</b>	<b>Abondement (EUR)</b>	<b>Nouveau Budget EUR</b>
Appui Budgétaire:	20 000 000	50 000 000	70 000 000
- <i>Tranche Fixe</i>	12 000 000	25 000 000	37 000 000

- <i>Tranche Variable</i>	8 000 000	25 000 000	33 000 000
Appui Complémentaire			
- <i>Gestion indirecte avec une agence d'un Etat membre</i>	10 000 000	0	10 000 000
- <i>Gestion directe – contrats de service</i>	6 000 000 4 000 000	0	6 000 000 4 000 000
<b>Total</b>	<b>30 000 000 EUR</b>	<b>50 000 000</b>	<b>80 000 000</b>

#### **4.5. Évaluation et audit**

*Pas de changements*

#### **4.6. Communication et visibilité**

*Pas de changements*